

ORDRE DU JOUR du CM du 21 février 2013 à 19 h 00

Présents :

Maire et adjoints : Anita BOISHARDY, Serge PASQUALINI, Mireille BILLARD, Gilles GUSMERINI, Pierre MOIROUD.

Conseillers : Evelyne CALZAMIGLIA, Guy CHARVET, Frédéric CHASSARD, Emmanuel CLOCHER, Marie Louise PATAT, Annie PIELLARD,.

Secrétaire de séance : Evelyne CALZAMIGLIA

Absents et excusés : Stéphane ARALDI, Sébastien POULENARD

1- Rapport des commissions

1.1 7 février 2013 : réunion sur les rythmes scolaires à Belmont Tramonet avec le Secrétaire Général de la Préfecture et le Directeur d'Académie

1.2 11 février 2013 : réunion sur la réforme des rythmes scolaires à la communauté de communes de Yenne

1.3 11 février 2013 : réunion sur les nouvelles modalités de représentativité des délégués au conseil communautaire par commune.

1.4 11 février 2013 : Conseil communautaire :

Présentation des nouvelles modalités de représentativité des délégués au conseil communautaire

Présentation des grandes lignes de la réforme sur les rythmes scolaires et de ses impacts, et la décision de reporter à 2014 cette réforme sur le territoire.

DSP Camping du Flon : une seule réponse à l'appel d'offres.

Validation du dossier de consultation des entreprises pour la mise en place de REOM

Approbation de la convention avec le Conseil Général de la Savoie pour le tunnel de la Balme (conduite d'eau potable.

1.5 Le conseil est informé d'une réunion le 27 février 2013 à 9 heures en mairie avec les services de la communauté de communes pour réfléchir sur les emplacements des futurs containers.

2-Finances : budget assainissement (Serge PASQUALINI)

2.1 Approbation du compte de gestion 2012 :

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2.2 Approbation du compte administratif 2012 :

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Serge PASQUALINI, Adjoint aux finances, délibérant sur le compte administratif du budget assainissement 2012

dressé par Anita BOISHARDY, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif 2012, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1) Lui donne acte de la présentation du compte administratif assainissement 2012 lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	déficits	excédents	déficits	excédents	déficits	excédents
Résultats reportés	0.00 €	97 578.05 €	0.00 €	50 628.62 €	0.00 €	148
Opérations de l'exercice	21 345.36 €	19 422.62 €	30 279.96 €	21 724.38 €	51 625.32 €	206.67 € 41 147.00 €
TOTAUX	21 345.36 €	117 000.67 €	30 279.96 €	72 353.00 €	51 625.32 €	189 353.67 €
Résultats de clôture	0.00 €	95 655.31 €	0.00 €	42 073.04 €	0.00 €	137 728.35 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAUX CUMULES	21 345.36 €	117 000.67 €	30 279.96 €	72 353.00 €	51 625.32 €	189 353.67 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0.00 €	95 655.31 €	0.00 €	42 073.04 €	0.00 €	137 728.35 €

2) Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Voté à l'unanimité des membres présents, le maire n'ayant pas pris part au vote.

2.3 Approbation de l'affectation du résultat 2012 :

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Ne constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation : 42 073.04 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)-8 555.58 €

dont Plus values nettes de cession d'éléments d'actif : 0.00 €

c. Résultats antérieurs de l'exercice 50 628.62 €

D 002 du compte administratif (si déficit)

R 002 du compte administratif (si excédent)

Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) 42 073.04 €

Solde d'exécution de la section d'investissement

e. Solde d'exécution cumulé d'investissement 95 655.31 €

f. Solde des restes à réaliser d'investissement 0.00 €

Besoin de financement = e. + f. 95 655.31 €

AFFECTATION (2) = d. 42 073.04 €

1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des 0.00 € plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)

2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour 0.00 € la couverture du besoin de financement diminué de 1)

3) Report en exploitation R 002 42 073.04 €

2.4 Approbation Budget 2013

Le conseil approuve le budget prévisionnel 2013 qui s'établit ainsi qu'il suit, s'équilibre en recettes et en dépenses :

Section d'exploitation = 59 023.00 €

Section d'investissement = 143 478.00 €

3-Point sur l'aménagement du Centre :

3.1 Travaux de sécurisation du RD :

Le maire informe le conseil que la Réunion 3^{ème} commission du Conseil Général examinera et devrait valider le dossier de subvention relatif aux équipements publics le 11 février. La commune sera autorisée à commencer par anticipation qui pourra lancer les appels d'offres pour les travaux.

Le conseil autorise le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres.

4-Renouvellement de la convention avec la CCY : contrôle des assainissements collectifs et avis technique : Il est proposé au conseil de renouveler la convention pour la mise à disposition d'un agent pour effectuer le contrôle des assainissements collectifs et avis technique qui accepte ce renouvellement.

5-Ressources humaines :

Renouvellement du contrat de l'agent technique communal. Le maire propose au conseil de renouveler le contrat de M. Yves DELMARRE pour une période de 3 années.

Le maire informe le conseil de la situation d'un agent communale en arrêt maladie.

6-Questions diverses

Réhabilitation Cure : un avis favorable de la commission de sécurité a été émis le 12 février 2013 par la commission départementale de sécurité. (SDIS).

Sur proposition de Frédéric Chassard, il est demandé au conseil de bien vouloir étudier les possibilités d'installer une lame sur la tondeuse pour déneiger les trottoirs devant les espaces publics.

Le conseil accepte de financer l'achat d'un poste de télévision pour l'école en remplacement d'un ancien poste défectueux.

Le bail rural bail du Pré Saint Joseph est renouvelé à compter du 1^{er} janvier 2013.

Repas des Anciens : 24 Mars 2013 Le conseil fait la point sur la préparation du repas des Anciens qui aura lieu le 24 mars 2013.

Prochain conseil : 28 mars 2013 : vote du ca 2012 et du budget prévisionnel 2013.